



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE

BELLEGARDE

☎ 04 66 01 11 16
04 66 01 61 54

C.C.A.S

NOMBRE DE CONSEILLERS		
EN EXERCICE	présents	voix
12	9	9

QUESTION N°

A /021/2022

OBJET

Aide Financière

N°21

ONT VOTE

Pour	Contre	Abs.
9	0	3

CONVOC. & AFFICHAGE

2022

DEPOT EN PREFECTURE

2022

PIECE JOINTE

2

PUBLIE LE

2022

DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Séance du jeudi 17 novembre 2022

Le dix sept novembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur le Président.

Étaient présents (9) : Mmes et Mrs, MARTINEZ Juan, GARCIA Elisabeth, KAIL Muriel, DURAND Martial, CHABALIER Odette, RIGAL Olivier, GRANIER Janine, LEONARD Michèle, Canet Marinette

Étaient absents (3) : Mmes et Mr, FLORENT Judith, HERITIER Adrien, El Aimer Nadia

Procurations (0) :

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu secrétaire de séance M RIGAL Olivier

Monsieur Le Président expose au Conseil d'Administration, la situation financière et sociale d'une administrée. Madame n'arrive pas à payer sa facture d'électricité et de gaz d'un montant de neuf cent soixante douze euros et vingt quatre centimes. Elle a bénéficié d'une aide du Conseil Départemental cette année et ne peut plus le solliciter.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

DECIDE

- De soutenir l'administrée en réglant une partie de la somme soit six cent euros
- Cette somme sera versée directement sur le compte bancaire du fournisseur d'énergie TotalEnergie sur le compte FR76 3007 6020 2015 1578 0020 077

Pour extrait conforme.

Fait et délibéré à Bellegarde, le 17 novembre 2022

Le Président,

Juan MARTINEZ

